



AMP - UEMOA



VISITE DE TRAVAIL AU BENIN DES MEDIATEURS DE L'ASSOCIATION DES MEDIATEURS DES PAYS MEMBRES DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST AFRICAINE (AMP-UEMOA)

Cotonou, le 10 avril 2015

--*--

DECLARATION DE L'AMP-UEMOA POUR DES ELECTIONS APAISEES **DANS L'ESPACE COMMUNAUTAIRE**

Les Médiateurs de la République membres de l'Association des Médiateurs des Pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (AMP-UEMOA) réunis à Cotonou,

Conscients de la contribution de la médiation institutionnelle à la promotion de la paix sociale, de l'état de droit et à la défense des valeurs démocratiques,

Considérant les dispositions de l'Acte additionnel N° 03/2009/CCEG/UEMOA du 17 mars 2009 portant reconnaissance de l'intérêt communautaire à l'AMP-UEMOA et celles de l'Acte additionnel N°04/2013/CCEG/UEMOA du 24 octobre 2013 instituant la politique commune de l'UEMOA dans le domaine de la paix et de la sécurité qui visent notamment à prévenir les crises et les conflits au sein de l'Union,

Intéressés par les processus électoraux en cours dès cette année 2015, dans les Etats membres de l'Union ;

Rappelant l'attachement des citoyens de l'Union à la consolidation de la démocratie et de l'Etat de droit,

Réaffirmant l'importance de l'élection des dirigeants politiques comme acte souverain par lequel le Peuple à travers le corps électoral renouvelle le pacte social entre les gouvernés et les gouvernants,

Notant avec satisfaction les progrès réalisés au sein des Etats membres pour rendre crédibles les processus électoraux à travers notamment l'informatisation des fichiers électoraux et la professionnalisation des structures en charge des élections,

Soulignant avec gravité le contexte sécuritaire très préoccupant en raison de l'activité des groupes terroristes préjudiciable à la paix en Afrique de l'ouest,

Appellent l'ensemble des acteurs impliqués dans l'organisation des élections : les Gouvernements, les Parlements, les Commissions électorales, les partis politiques, à faire preuve de responsabilité en respectant les lois électorales nationales ainsi que les normes communautaires pour préserver et consolider la paix et la tranquillité indispensables à l'organisation d'élections libres et transparentes,

Invitent les Forces de défense et de sécurité publique à s'acquitter avec professionnalisme de leur devoir républicain de sécurisation desdits processus électoraux,

Recommandent aux différents animateurs des médias de faire preuve de responsabilité dans le traitement des informations en vérifiant l'exactitude des informations publiées, en privilégiant la recherche de l'équilibre et en s'abstenant de tout propos susceptible d'inciter à la haine et à la violence conformément au code de déontologie qui régit leur profession,

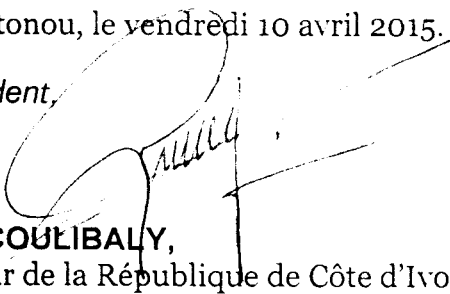
Encouragent les Organisations multilatérales, les partenaires bilatéraux, les Organisations de la Société civile nationale et internationale à renforcer leur appui aux structures impliquées dans l'organisation des élections et à maintenir leur veille,

Exhortent les candidats au respect du verdict des urnes, à proscrire la violence et, le cas échéant, à contester, par les voies légales auprès des institutions habilitées à traiter le contentieux électoral,

Se déclarent disposés à apporter, chaque fois qu'ils seront sollicités, leur contribution au déroulement d'élections apaisées dans l'espace UEMOA, par l'écoute, l'offre de dialogue ou de médiation entre les parties.

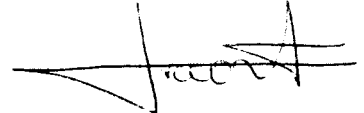
Fait à Cotonou, le vendredi 10 avril 2015.

Le Président,



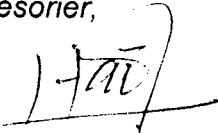
N'Golo COULIBALY,
Médiateur de la République de Côte d'Ivoire

La Secrétaire Générale,

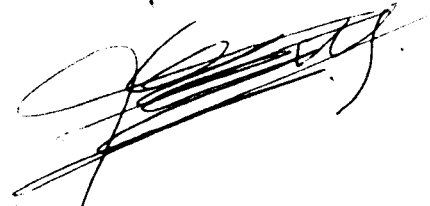


Alima Déborah TRAORE
Médiateur du Faso

Le Trésorier,



Baba Akhib HAÏDARA
Médiateur de la République du Mali



Joseph H. GNONLONFOUN
Médiateur de la République du Bénin

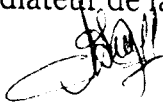


Sérigne DIOP
Médiateur de la République du Sénégal



Awa NANA-DABOYA
Médiateur de la République Togolaise

Pour le Médiateur de la République du Niger,



Amina MOUSSA ABDOURHAMAN
Secrétaire Générale
